



Dans quelles situations l'arbitrage familial est-il une alternative intéressante ?

Inf. 8

Guillaume Barbe, avocat au barreau de Paris
Nathalie Dugaud, notaire à Paris

L'arbitrage permet de résoudre de nombreux conflits familiaux mais sa mise en œuvre peut encore interroger les praticiens. Cette infographie a donc pour vocation d'en illustrer les avantages et l'articulation selon les situations juridiques ou judiciaires.

Ainsi en matière de divorce l'arbitrage est profitable, qu'il s'agisse d'arbitrer des créances entre époux séparés de biens ou de procéder à la liquidation d'un régime matrimonial.

Les questions successorales se prêtent aussi à l'arbitrage, que le défunt ait pris ou non des dispositions testamentaires.

Enfin, l'arbitrage présente un véritable intérêt lorsque les situations familiales sont affectées d'un élément d'extranéité, naturellement facteur de complications par les conflits de juridictions et la concurrence de lois qu'il engendre.